



Lancement de l'expérimentation du suivi des compétences à la Dircofi Est

Annoncé lors d'un Comité Technique Local (CTL) qui s'est tenu le 26 juin dernier à la Dircofi Est, la présidente de séance avait informé les représentants des personnels du lancement en septembre de l'expérimentation du suivi des compétences.

Se tenait ce jeudi matin à la DIRCOFI EST un CTL consacré à l'examen des modalités de déclinaison de cette expérimentation.

Ce dispositif de suivi des compétences est mis en œuvre en 2018 pour les cadres supérieurs et les IFIP affectés dans les services centraux et structures assimilées, et fait l'objet d'une expérimentation d'une durée de 2 ans à la DIRCOFI Est et dans 13 autres directions.

Ce suivi des compétences prend la forme, pour les vérificateurs, d'un entretien individuel mené par l'Afipa CF en présence du chef de brigade. Un second entretien (recours?) sera possible en présence de l'AFIPA CF et du Directeur adjoint mais aussi en présence de toute personne souhaitée par l'agent.

Pour la Direction Générale, par ce suivi des compétences, il s'agit, face à l'évolution constante des métiers et des attentes professionnelles dans l'exercice des missions du contrôle fiscal d'instaurer un nouvel outil managérial, permettant de reconnaître et de valoriser l'expérience et les acquis professionnels des agents en charge du contrôle.

Ce suivi des compétences doit constituer un moment d'écoute et d'échanges avec le vérificateur (ou IP) qui permettra de détecter des potentiels, et d'identifier les besoins en compétences nouvelles, à développer ou à acquérir, pour faire face aux nouvelles exigences du métier.

Cet entretien pourra contribuer à de meilleures conditions de vie au travail et mener dans l'intérêt de l'agent. Il permettra d'envisager une réorientation professionnelle, plus en adéquation avec les compétences de l'agent !

S'agissant du déroulement de l'entretien, est prévue une grille d'entretien centrée sur l'analyse des compétences articulée autour des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Sur le calendrier des entretiens, il est précisé qu'ils se dérouleront en 2018 et 2019. Un bilan sera réalisé début 2020.



Présenté en GT Contrôle Fiscal en 2016, Solidaires Finances Publiques avait exigé le retrait de la « fameuse fiche 7 » instaurant un bilan des compétences et obtenu la suspension du projet.

Ce bilan des compétences, mis en place à la DG en 2017, devait être généralisé au sein de la sphère du contrôle fiscal. Solidaires Finances Publiques a alors déposé un recours auprès du Conseil d'État. En fin d'année 2017, l'administration, consciente des risques, a retiré sa note du 6 février 2017 mais s'est également empressée de proposer une nouvelle mouture avec application en 2018 pour la DG et pour 13 directions expérimentatrices (dont la DIRCOFI Est) pour la sphère du contrôle fiscal.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que cette expérimentation est génératrice de dangers :

- Danger pour la sphère CF et pour ses agents
- Dangers d'un contrôle fiscal « light » d'accompagnement appliqué aux trois niveaux (local, régional et national) avec moins d'agents ?, et un contrôle fiscal plus agressif mais également beaucoup plus réduit.
- Danger sur la rémunération (Cf PPCR et son pendant RIFSEEP)
- Dangers dans le cadre de CAP22,
- Danger avec l'abandon de certaines de nos missions (le transfert vers des collectivités et vers le privé)
- Danger avec les suppressions de postes annoncées et à venir

Solidaires Finances réaffirme encore et toujours son opposition à ce projet.

